

**Thiers Dore  
et Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de communes  
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS

contact@cctdm.fr  
04.73.53.24.71

www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

20

Membre du Bureau représenté :

6

Membres présents sans voix  
délibératives :

1

Total votants : 26

#### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023 à 13H00

**Date de la convocation :** 12 Janvier 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 19 Janvier 2023 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

#### Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Bernard VIGNAUD, Rachel BOURNIER, Olivier CHAMBON, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Chantal CHASSANG, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Martine MUNOZ, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Georges LOPEZ.

#### Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

#### Membres du Bureau ayant donné procuration :

Stéphane RODIER à Tony BERNARD  
Philippe CAYRE à Christiane SAMSON  
Jean-François DELAIRE à Frédéric CHONIER  
Philippe BLANCHOZ à Bernard VIGNAUD  
Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE  
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre DUBOST

**PROGRAMME DE CONSTRUCTION D'UN ECOPOLE A THIERS :  
RASSEMBLEMENT DES SERVICES PUBLICS CONCOURANT AU  
DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'UNE RECYCLERIE - DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A  
L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)**

*Rapporteur Tony BERNARD, Président*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

**Vu** l'article 159 de la Loi de finances pour 2016 créant la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;

**Vu** la délibération n°20200715-05 de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau et Président ;

**Vu** la délibération du Bureau Communautaire du 14 juin 2022 approuvant l'avant-projet définitif du projet de construction d'un Ecopôle à Thiers ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 20 septembre 2022 approuvant la modification de l'avant-projet définitif du projet de construction d'un Ecopôle à Thiers ;

**Considérant** le plan France Relance ;

**Considérant** la signature du protocole d'engagement relatif au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur le territoire, intégrant le projet de construction d'un Ecopôle à Thiers ;

**Considérant** que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) pourrait bénéficier de l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL pour conduire ce programme.

Le rapporteur expose :

Souhaitant adapter les équipements publics aux enjeux actuels de développement et d'aménagement durable ainsi que de l'économie circulaire, tout en répondant au plus près aux besoins des usagers, la Communauté de communes a pour projet la création de l'Ecopôle. Ceci poursuit l'objectif de rassembler sur un même site l'ensemble des activités qui y sont liées. Il s'agit d'une part des services publics communautaires dédiés à l'environnement et au développement durable : l'amélioration de l'habitat, la gestion du patrimoine communautaire, l'assainissement non collectif et la prévention et gestion des déchets, et d'autre part de la création d'une recyclerie. Celle-ci doit permettre de détourner un maximum de flux d'objets de la déchèterie vers ce nouvel équipement favorisant le réemploi des déchets, après certaines étapes de réparation et/ou valorisation. Dans le cadre des objectifs poursuivis par l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », l'exploitation de la partie de la recyclerie sera confiée aux Entreprises à But d'Emploi. Ce projet d'équipement public se veut résolument exemplaire sur un plan écologique et environnemental.

Ce programme au stade de l'avant-projet détaillé est arrêté à 5 975 750 euros hors taxe (sur la base des prix valeur juillet 2021, hors révisions de prix et hors hausse actuelle des prix).

Il est proposé au Bureau communautaire de solliciter, tel que prévu dans les fiches projet du CRTE, une aide financière de l'Etat au titre de la DSIL pour un montant de 850 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

| Dépenses prévisionnelles HT              |                    | Recettes prévisionnelles  |                    |
|--|--------------------|---|--------------------|
| Maîtrise d'œuvre                         | 865 357 €          | Etat DETR   | 150 000 €          |
| Frais d'ingénierie                       | 136 126 €          | Bonification DETR<br>15 % du montant HT du lot bois                       | 132795 €           |
|  |                    | Bonification DETR<br>10 % du montant HT des lots<br>avec clauses sociales | 668 851 €          |
|  |                    | Etat DSIL   | 850 000 €          |
| Travaux<br>(phase APD)                   | 5 975 750 €        | Etat Fond vert  | 1 000 000 €        |
|  |                    | Région (appel à projet bois local)  | 100 000 €          |
|  |                    | CTDD  | 1 000 000 €        |
| Travaux : révisions<br>des prix et aléas | 712 767 €          | ADEME   | 300 000 €          |
|  |                    | Autofinancement EPCI  | 3 488 354 €        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>7 690 000 €</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>7 690 000 €</b> |

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention au titre de la DSIL ;
- **Autorise** le Président à demander ladite subvention ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 26

Conseillers présents : 20

Représentés : 6

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions :

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président,



Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

**AR Prefecture**

063-200070712-20230119-DBC20230119\_07-DE  
Reçu le 31/01/2023  
Publié le 31/01/2023

---

---